Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le
ID : 035-213500499-20260914-73DEL2609087DSR-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

VILLE DE CANCALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le 14 septembre à 19h30, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis, salle Jean Raquidel, Espace Joseph Pichot, lieu de leurs séances, sous la présidence de Mme Isabelle ROULLÉ, 1ère adjointe au maire.

Étaient présents : ROULLÉ Isabelle, DUMONT Philippe, QUERUEL Gwénaëlle, TOUARIN Philippe, GICQUEL Annick, PLUNIAN-BLOT François, POSSEMÉ Sébastien, GADESAUDE Cécile, BILLARD Dominique, GUILBERT-BLON Valérie, LOTELIER Monique, COURTOIS Diane, PÉRAN Patrick, LEBRET Fannie, RAFFARD Marie, QUESSART Sarah, MAINSARD Stéphane, DYBA Mathieu, GANDAIS Anne, GEORGE Patrick, LENOUVEL Erwan, ROUX Alban, GOBERT Danielle.

Absents excusés : LE MOAL Marcel, SOREL Anne-Marie, GAILLARD Romain, HARDOUIN Benjamin, BERNIER Samantha.

Absente : GAUDIN Carine.

Pouvoirs : M. LE MOAL à Mme ROULLÉ, Mme SOREL à M. TOUARIN, M. GAILLARD à M. POSSEMÉ, M. HARDOUIN à M. PLUNIAN-BLOT, Mme BERNIER à Mme GOBERT.

Secrétaire de séance : Fannie LEBRET

Délibération n°73-DEL-2026-09-087-DSR Garantie d'emprunt SA LA RANCE : 10 logements Chemin des Prés

Convocation en date du 07 septembre 2026
Affaire inscrite à l'ordre du jour de la réunion du 14 septembre 2026

Rapporteur : Philippe Dumont

Exposé : Dans le cadre d'une opération de construction « Chemin des Prés » de 10 logements située 1 impasse Henri Queffelec à Cancale, SOC HABITATION LOYER MODERE LA RANCE sollicite la garantie de la ville de Cancale pour l'emprunt destiné à financer cette opération (Contrat de Prêt N° 190742 d'un montant de 1 025 970 €).

Vu *le rapport établi, la présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.*
Vu *les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;*
Vu *l'article 2305 du Code civil ;*
Vu *le Contrat de Prêt N° 190742 en annexe signé entre SOC HABITATION LOYER MODERE LA RANCE ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;*

Considérant *l'avis de la commission Finances en date du 08.09.2026,*

Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le
ID : 035-213500499-20260914-73DEL2609087DSR-DE

Le conseil municipal est sollicité pour :

Article 1 : **Accorder** sa garantie à hauteur de 100,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 025 970.00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 190742 constitué de 2 Lignes du Prêt.
La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 1 025 970.00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.
Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

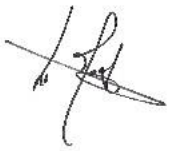
Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :
- La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le conseil municipal s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : **Autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces permettant l'exécution de cette délibération.

Adopté à l'unanimité.

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Le Maire



Marcel LE MOAL